

Rédiger un acte de reprise

Cession / acquisition pure et simple, restructuration / LBO

Objectifs

- Maîtriser les techniques juridiques pour rédiger et sécuriser les clauses essentielles d'un acte de reprise.
- Différencier les clauses d'un acte de cession pure et simple de celles d'une opération de LBO.

Méthode pédagogique

Les exposés sont illustrés par des études de cas à partir de scénarios d'opérations de cession, d'acquisition et de LBO.

Des ateliers de rédaction permettent aux participants de maîtriser les techniques juridiques et rédactionnelles propres aux actes de reprise.

Les modèles de clauses fournis assurent une continuité pendant et après la formation.

Public concerné

- Responsables juridiques et juristes
- Responsables fusions-acquisitions
- Avocats et experts-comptables
- Toute personne souhaitant maîtriser la rédaction des actes de reprise

Animateur

Matthieu LOCHARDET
Avocat à la Cour
BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS

Code 254
1 jour - Paris
Tarif HT : 750 €
Contact intra : intra@efe.fr

24 mai 2007
8 novembre 2007

PROGRAMME

Cession / acquisition pure et simple : maîtriser la portée des clauses essentielles

Étude de cas : analyse d'un acte de reprise

Examiner les clauses essentielles d'un acte de reprise

Identifier les enjeux rédactionnels

Acheteur / vendeur / investisseur : identifier les intérêts de chacun

• Définir précisément l'objet de l'opération

Déterminer les acteurs intéressés

La question de la solidarité entre signataires

Le cadrage juridique des contours de la cession

• Définir les contours financiers de la cession et rédiger les clauses de prix

Différencier clause de prix définitif et clause de prix variable : paiement immédiat, crédit vendeur, earn out

Sécuriser le paiement et la détermination du prix : clause de garantie de paiement et clause d'expertise

Couvrir les risques de la cession : la garantie d'actif et de passif

Atelier : techniques juridiques de rédaction pour assurer l'effectivité des clauses de prix et de garantie de passif

• Rédiger les clauses relatives au cédant

Intérêt et enjeux des clauses d'accompagnement

Encadrer les conditions de départ des cédants

Les clauses de non-concurrence, de non-débauchage et de non-embauchage

• Sécuriser un acte de reprise : les clauses indispensables

Les clauses sur la période intermédiaire

Les engagements des ayants droit

Les règles de notification, l'attribution de compétence

L'effectivité des clauses, l'indivisibilité

Reprise de sociétés par effet de levier : rédiger les clauses spécifiques à ce type d'opération

Étude de cas : adaptation des clauses de cession pure et simple étudiées en amont à une opération de LBO

• Organiser la remontée d'information et le partage des pouvoirs

Mettre en place un reporting suffisant et réaliste

Répartir correctement les pouvoirs entre actionnaires fondateurs et investisseurs

• Identifier les règles relatives aux cessions de titres

Clauses d'inaliénabilité, clause d'agrément

Droit de préemption, exclusion

• Organiser la liquidité de l'investissement

Droit de sortie proportionnelle, droit de sortie totale, obligation de sortie et mandat de cession, droit de suite...

Quelle spécificité pour la sortie des financiers ?

Atelier : analyse d'un pacte d'actionnaires et rédaction de ses clauses principales